



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soutien du marché

Question écrite n° 86438

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les industries agroalimentaires, premier secteur industriel français. Il désire connaître ses intentions afin de mieux conforter ce secteur économique important pour notre pays.

Texte de la réponse

Les industries agroalimentaires constituent le premier secteur industriel français en termes de chiffre d'affaires (147 MdEUR en 2008) et emploient environ 400 000 salariés. Les performances du secteur ont cependant accusé un net repli au cours de ces dernières années. En outre, la France est devenue le quatrième pays exportateur mondial depuis 2008 derrière les États-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne. En juillet 2009, le groupe à haut niveau communautaire sur la compétitivité des industries agroalimentaires a adopté une feuille de route précise, qui décline trente recommandations en actions. La France a largement contribué aux réflexions. Les travaux communautaires se poursuivent et évoluent dans le cadre d'un forum sur la chaîne d'approvisionnement et d'une plate-forme d'experts dédiée. Maintenir et renforcer la compétitivité des industries agroalimentaires constitue un enjeu majeur de l'action du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP). Les assises de l'agroalimentaire, organisées au premier trimestre 2009, ont abouti à un plan d'action. Dix priorités de recherche et développement agro-industrielles, ont été définies, regroupées en quatre axes thématiques, ayant pour ambition l'émergence de projets industriels porteurs de croissance. De plus, un observatoire économique des industries agroalimentaires et de l'agro-industrie a été mis en place, dont le site Internet sera lancé à l'automne 2010. Cet observatoire mettra à disposition des partenaires sociaux, des entreprises et des pouvoirs publics des informations économiques sous une forme synthétique et facile d'accès afin d'anticiper les mutations économiques. Les états généraux de l'industrie, conclus en mars 2010, ont identifié le secteur agroalimentaire comme l'un des dix secteurs industriels nationaux stratégiques, porteurs d'avenir et de croissance. Lors de la mise en place de la conférence nationale de l'Industrie le 8 juillet 2010, a été annoncée la création d'un comité stratégique de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie coprésidé par le ministre en charge de l'industrie, et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Lancé à l'automne 2010, le comité poursuivra la mobilisation de tous les acteurs en faveur de la compétitivité du secteur. Le renforcement des efforts d'innovation des industries agroalimentaires constitue une priorité, tout particulièrement pour les petites et moyennes entreprises, garantes des équilibres économiques et du maintien de l'emploi sur tout le territoire national. À ce titre, Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche participe activement à la politique des pôles de compétitivité. Il accompagne par ailleurs les centres techniques, les organismes de recherche et les établissements de formation. Tous ces acteurs, les pôles de compétitivité et les entreprises jouent un rôle fondamental dans la mise en oeuvre de l'emprunt national pour les investissements d'avenir qui vont construire la France de demain. Dans un souci d'amélioration de la compétitivité des industries agroalimentaires, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ont confié une étude à M. Philippe Rouault, délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie. La mission vise à établir une analyse comparée des facteurs de

compétitivité des industries agroalimentaires entre la France et les autres États membres de l'Union européenne, et plus particulièrement pour ce qui est des filières animales et laitière. Les résultats seront connus prochainement. En matière d'emploi, le soutien des pouvoirs publics a été renforcé par la mise en place en septembre 2009 de la charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises de production et de transformation du secteur de l'agroalimentaire et de leurs salariés. Cette charte a été signée par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et le secrétaire d'État à l'emploi. L'amélioration de l'image des entreprises agroalimentaires, et notamment leur attractivité auprès des jeunes, constitue une voie de progrès essentielle. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est donc pleinement mobilisé en faveur des industries agroalimentaires qui constituent, avec notre agriculture, un actif stratégique de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86438

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8975

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10791